



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2025

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 02 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRESQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Membres présents : BASSET David, CAUSSE Nicolas, FRESQUET Jean-Louis, GINIUX Georges, GINTRAND Marie-Claude, LAPORTE René, MERAL Gilbert, PIGANOL Pascal, PUECH Marie-Paule, ROUCHET Serge, TALON Pierre, TOUYRE Thierry et TRIN Lionel.

Membres absents : AURATUS Nathalie

Ordre du jour :

Demande de création du Syndicat des eaux Est Châtaigneraie : approbation des statuts ; Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau et de l'assainissement 2024 ; Personnel communal : Tableau des emplois ; Décisions Modificatives - Budget Commune ; Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables ; Demande de subvention région Auvergne Rhône-Alpes - Projet rénovation école et bâtiment annexe ; Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec CANTAL HABITAT pour "réhabilitation d'un logement communal, extension de la garderie et remplacement de la production de chaleur de l'ensemble Foyer / école" et Questions diverses.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas CAUSSE a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juillet 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS

Demande de création du Syndicat des eaux Est Châtaigneraie : approbation des statuts

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une réunion de COPIL a eu lieu le 11 septembre afin de finaliser la rédaction des statuts du Syndicat.

Le futur syndicat serait composé de 9 communes, dont chaque conseil municipal doit délibérer afin de demander à Monsieur le Préfet du Cantal la création du Syndicat et approuver les statuts. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer en ce sens ; il précise que le syndicat serait créé au 1^{er} juillet 2026 et que son siège social serait situé au Parc d'Activités du Pays de Montsalvy à Lafeuillade-en-Vézère.

Accord du Conseil Municipal.

Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau et de l'assainissement collectif 2024 (RPQS)

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principaux éléments des RPQS pour l'année 2024 ; ces derniers sont publics et permettent d'informer les usagers, ils sont consultables sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement www.services.eaufrance.fr.

Données concernant l'eau potable :

- nb d'abonnés au 31/12/2024 : 351 (606 habitants desservis)
- linéaire du réseau : 20 km
- nb de m3 prélevés : 36 226 m3
- prix d'1m3 d'eau TTC : 2,17 €
- recette des ventes d'eau : 72 520 € (dont 8 126 € reversés à Adour Garonne)
- analyses d'eau : 10 analyses - 100 % de conformité
- rendement du réseau : 82 %
- encours de la dette au 31/12/2024 : 133 500 €

Données concernant l'assainissement collectif :

- nb d'abonnés au 31/12/2024 : 276 (510 habitants desservis)
- linéaire du réseau de collecte : 8,8 km
- prix d'1m3 TTC : 1,81 €
- montant des recettes annuelles : 37 019 € (dont 5 087 € reversés à Adour Garonne)
- encours de la dette au 31/12/2024 : 145 347 €

Le Conseil Municipal adopte ces rapports.

Tableau des emplois

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des emplois au 1^{er} septembre 2025. La commune emploie 8 agents, pour un équivalent temps plein de 5,24 postes.

Le Conseil Municipal valide le tableau des emplois.

Décisions Modificatives n°1-2025

Écritures budgétaires sur le budget Commune. Accord du Conseil Municipal.

Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise en avril 2024 afin de définir les types et zones d'implantation des énergies renouvelables sur le territoire de la commune. Les zones d'implantation avaient été définies selon les zones du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; or, la saisie des ZAE nR sur le portail national, selon le PLUi est trop complexe. Les services de la DDT proposent de supprimer les conditions liées au PLUi car

tout projet d'implantation d'énergies ferait l'objet d'études et le règlement du PLUi serait alors respecté.

Monsieur le Maire propose donc de conserver les types d'énergies autorisées (toutes sauf l'éolien) et de modifier les zones d'implantation en incluant l'ensemble du territoire communal.

Accord du Conseil Municipal.

Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec CANTAL HABITAT pour le projet de rénovation énergétique de l'école, réhabilitation d'un logement communal, extension de la garderie et aménagement du parvis de l'entrée

Lors du dernier conseil municipal, les élus avaient demandé que l'étude énergétique du bâtiment de l'école et du bâtiment annexe comprenant la garderie et un logement communal leur soit présentée, ce qui a été fait lors d'une réunion de travail le mardi 23 septembre 2025.

Le Conseil Municipal a pris la décision d'axer le projet sur la rénovation énergétique, la réhabilitation du logement communal, l'extension de la garderie avec aménagement des extérieurs, dont le montant s'élève à 477 656 €.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par CANTAL HABITAT, pour un montant de 22 000 € qui comprend les missions suivantes :

- étude de faisabilité et établissement d'un programme
- assistance Marché public
- suivi de la conception
- suivi des travaux

Projet de rénovation énergétique de l'école, extension de la garderie et aménagement des entrées et extérieurs : Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de l'école, extension de la garderie et aménagement des entrées et extérieurs pour un montant de 400 374 € HT (le projet de rénovation du logement n'entre pas dans le champ subventionnable).

Il rappelle que la commune s'est positionnée dans le cadre du contrat Région du territoire de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, à ce titre une subvention de 160 000 € pourrait être obtenue.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter la région Auvergne Rhône-Alpes pour l'attribution de cette aide.

Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

■ Éclairage Public :

Suite au constat de la forte baisse de la consommation électrique du fait de l'extinction nocturne de l'éclairage public, Monsieur le Maire propose d'étendre les heures d'extinction jusqu'à 6 heures du matin contre 5 heures actuellement.

Accord du Conseil Municipal.

▪ **École :**

- 58 enfants ont fait leur rentrée à l'école cette année.
- L'équipe enseignante est la même, Mme CANIS est remplacée le jeudi par Mme CHAZARIN. Elle reçoit également le renfort d'un emploi civique.

▪ **Travaux de voirie :**

Les travaux de voirie programmés à la ZA les Camps et au Parc d'Activités du Pays de Montsalvy pour 2025 sont achevés ; les travaux de réfection de la rue du Parc des sports sont reportés du fait de la nécessité de mettre aux normes l'assainissement collectif.

Des compléments ont été effectués :

- réfection de la rue de la Plaine : 2 120 €
- reprise de l'entrée de la jardinerie de la Fargue : 500 €

▪ **Sécurisation des Planquettes :**

Les travaux pour la gestion des eaux pluviales, préalables aux travaux de création du cheminement piéton et de la sécurisation de l'entrée en agglomération, ont débuté.

Ils seront suivis des travaux d'enfouissement des réseaux secs prévus en suivant.

▪ **Local commercial rue Louis Maffre :**

Un commerçant serait intéressé pour la reprise du local commercial rue Louis Maffre. Il lui a été proposé un crédit-bail de 10 ans pour un montant de 700 € HT /mois. En attente de validation de sa part.

▪ **Divers :**

- Bois du skate-park : 2^{ème} proposition reçue : conseil de réaliser une simple éclaircie des bois. Accord du Conseil Municipal
- ALSH : Demande d'installation d'un cirque sur le foirail. Refus du Conseil Municipal
- Inauguration de la fin des travaux d'adduction d'eau potable : vendredi 7 novembre en présence de Monsieur le Préfet.

Le Maire : Jean-Louis FRESQUET

Le secrétaire de séance : Nicolas CAUSSE